

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

12 AVRIL 2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « ratification de l'accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française et la Région wallonne et, d'autre part, l'Autorité palestinienne »	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « projet FM à Kinshasa »	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'intégration au sein de l'OIF de l'Algérie et d'Israël »	6

Présidence de M. Jean-Luc Crucke, président.

– *L'heure des questions commence à 14 h 35.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « ratification de l'accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française et la Région wallonne et, d'autre part, l'Autorité palestinienne »

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Madame la ministre, en janvier 2001, le gouvernement a signé, au nom de la Communauté française, un accord de coopération avec l'Autorité palestinienne. Cet accord-cadre devait permettre à la Communauté française et à l'Autorité palestinienne de développer des initiatives dans le domaine de la coopération inter-universitaire et scientifique, de l'éducation, de la culture, de l'audiovisuel ainsi que de la jeunesse et de l'éducation permanente. Plusieurs domaines avaient également été définis pour la coopération avec la Région wallonne : l'économie, le tourisme et le logement.

Comme vous le savez, madame la ministre, l'accord de coopération a besoin, pour être effectivement mis en œuvre, de recevoir l'assentiment des pouvoirs législatifs concernés. Or, il s'avère que le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération n'est jamais arrivé au parlement. Je suis pleinement conscient que la situation dans laquelle a été signé l'accord – le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000 – n'a pas contribué à sa mise en œuvre. Mais les temps changent et la situation politique, même si elle est loin d'être parfaite, s'améliore. En effet, l'élection présidentielle, le renouveau de la classe politique palestinienne et les élections législatives à venir constituent autant de signes de changement. Le moment est venu, me semble-t-il, d'envoyer un signal positif au peuple palestinien et donc de ratifier l'accord. Dès lors, madame la ministre, je voudrais connaître votre position à ce sujet.

Il est vrai que des actions sont menées par le CGRI en Palestine dans les domaines culturels – théâtre, cinéma, musique – et pour soutenir l'organisation de conférences sur la paix ou encore la

pérennisation du Cyber-espace de Jabalia en collaboration avec la commune de Viroinval. Mais ces actions restent limitées. Sans ratification de l'accord, la commission mixte permanente ne verra pas le jour.

Par ailleurs, le budget destiné à ces actions a diminué entre 2003 et 2004, passant de 548 878 euros à 316 918 euros – en totalisant ce qui se trouve dans les budgets du CGRI, de la DRI et de l'APEFE. Pourriez-vous nous expliquer les raisons de cette diminution et nous communiquer le montant du budget prévu pour les actions en Palestine en 2005 ?

Bien sûr, les moyens alloués à notre politique de relations internationales sont limités. Vous aviez d'ailleurs déclaré, lors de votre exposé relatif au budget des relations internationales, que « les accords nouveaux qui ont été conclus ces dernières années sont autant d'engagements contraignants que notre Communauté et notre Région ont pris. La question est moins de savoir si ces accords doivent être exécutés que de trouver les moyens de rencontrer les attentes qui ont été éveillées aussi bien chez les partenaires étrangers qu'auprès de nos propres opérateurs ». Et de poursuivre en annonçant « une réflexion sur le recentrage de nos accords ». Si je suis d'accord sur le fond, madame la ministre, permettez-moi d'exprimer ici mon inquiétude : le recentrage sera synonyme d'abandon de notre coopération avec certains pays. Pourriez-vous me dire quels pays vont être « abandonnés » ? Quelle sera la méthode de sélection ? Va-t-on s'aligner sur l'autorité fédérale pour définir les pays partenaires prioritaires ?

Comme vous pouvez l'imaginer, je plaide, ainsi que mon groupe, pour la poursuite et l'amplification de la coopération de la Communauté française et de la Région wallonne avec la Palestine. Le peuple palestinien est sur la bonne voie et a plus que jamais besoin de nous.

Avant d'écouter votre réponse, madame la ministre, je me permettrai de faire ici une parenthèse : la Communauté française a signé un accord avec Israël en 2001, accord qui attend également sa ratification. Notre communauté n'est certes pas l'acteur principal du processus de paix au Proche-Orient mais peut contribuer à la création d'un climat respectueux de la démocratie. Nous devons donc veiller, me semble-t-il, à inclure dans l'accord avec Israël, comme avec tout autre partenaire, les critères de respect de la démocratie et des droits de l'homme. Nous devons encourager le dialogue entre les peuples et non le repli.

La déclaration de politique communautaire nous indique que la Communauté française cen-

trera une large part de ses actions et moyens sur l'établissement d'une coopération durable avec les pays du Sud. Établissons donc une coopération durable avec le peuple palestinien !

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je vous remercie pour votre question. Compte tenu de la situation politique qui a prévalu jusqu'il y a peu au Proche-Orient, la procédure d'assentiment à l'accord signé en janvier 2001 avec l'Autorité palestinienne, avait été mise en suspens sous la législature précédente, tant en ce qui concerne la Communauté française que la Région wallonne. Il est à noter qu'une attitude semblable avait été adoptée par les deux gouvernements pour ce qui est de l'assentiment à donner à l'accord signé à la même époque avec Israël. Nous constatons donc un parallélisme entre les deux situations.

Au vu de l'évolution récente, il me semble que cette suspension n'a plus lieu d'être. Mon administration a dès lors préparé le texte nécessaire. Je suis en mesure de proposer prochainement aux deux gouvernements l'examen en première lecture du projet de décret d'assentiment avant de le soumettre ensuite aux deux parlements. Mon intention est, bien entendu, de traiter en parallèle les deux accords : celui avec la Palestine et celui avec Israël. Il s'agira non seulement de réaffirmer notre volonté de poursuivre et de développer la coopération avec l'un et l'autre mais également de poser un geste symbolique en faveur d'une coexistence pacifique et constructive, notamment par l'encouragement à des collaborations triangulaires.

J'en reviens aux actions menées ces derniers mois avec la Palestine. S'il est vrai que le déclenchement de la seconde Intifada et les graves événements qui se sont succédé depuis 2000 n'ont pas été de nature à favoriser la mise en œuvre de cet accord, je tiens toutefois à souligner que tant la Communauté française que la Région wallonne ont maintenu, dans ce contexte particulièrement difficile, une présence en Palestine au travers d'un certain nombre de projets concrets susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population. Outre ce que vous avez cité, je souligne également l'action de l'APEFE et de ses coopérants sur place qui, tout au long de cette période, ont poursuivi les interventions dans le domaine de l'éducation avec la mise en œuvre d'un programme de formation de traducteurs et interprètes français-arabe ou encore le développement de programmes d'enseignement à l'Institut de droit de l'Université de Bir-zeit.

S'il est exact que le budget consacré à la coopération avec la Palestine a diminué depuis 2002 sous le précédent gouvernement, c'est essentiellement dû à la difficulté pratique d'établir de réels partenariats dans les circonstances actuelles. Il ne faut pas y voir de volonté de désengagement. Au contraire, compte tenu de l'amélioration de la situation, le budget prévu pour la coopération avec la Palestine s'élève pour 2005 et pour l'ensemble de la communauté Wallonie-Bruxelles à 441 000 euros que je peux détailler de la manière suivante : 357 000 euros pour l'APEFE, 66 000 euros pour la Communauté française et le CGRI et 18 000 euros pour la Région wallonne et le DRI.

En ce qui concerne l'avenir à plus long terme de notre coopération avec la Palestine, nous aurons l'occasion de l'aborder plus tard dans l'année, lorsque je vous présenterai mon projet de note politique internationale. Je souhaite que le parlement et les autres parties entament un dialogue sur les priorités géographiques et sectorielles, à la lumière d'une relecture en profondeur des objectifs de notre politique internationale. Sans anticiper, bien entendu, sur les discussions qui auront lieu au parlement, j'ai tout lieu de penser qu'elles confirmeront la poursuite d'une coopération avec la Palestine, une coopération durable, telle que nous la souhaitons.

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez devant vous un député heureux de vous entendre dire que la suspension n'a plus lieu d'être et que le budget sera augmenté. Nous sommes donc bien sur la même longueur d'onde.

(Mme Véronique Jamoulle prend la présidence de la commission)

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « projet FM à Kinshasa »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Voici quelques années, Radio 4 internationale cessait d'émettre et, à la même époque, Radio Vlaanderen internationaal (RVI) prenait un tel essor que l'on pensait que la radiodiffusion étrangère était réservée à la Communauté flamande. RVI vient de cesser d'émettre non seulement en français mais également en anglais et en allemand. Par contre, la Communauté française a l'ambition de relancer une émission à caractère international à destination des régions de Kinshasa, de Lubumbashi,

de Kigali et de Bujumbura. L'objectif de ce projet serait d'offrir une véritable vision belge sur le plan régional, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. En effet, après avoir constaté que Radio France Internationale (RFI) ne donne qu'une image française de la politique et qu'elle ne diffuse que des messages français, on se demande si on parle le même langage au sein de la francophonie. Le deuxième objectif est de permettre aux Belges expatriés de garder un contact avec le pays.

Bien que le projet m'enthousiasme, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions et interrogations. Tout d'abord, quant à l'opportunité du projet, ne devrait-on pas tirer des leçons de l'expérience de nos voisins flamands avant de se lancer dans un projet de ce type ? Quel en sera le coût ? Les marges de la Communauté française permettent-elles un projet de cette dimension ? Ne serait-il pas préférable d'envisager également une solution par le biais d'internet ?

En ce qui concerne sa faisabilité, un tel projet est inévitablement tributaire de la maîtrise de paramètres diplomatiques et technologiques. Nous entrons dans une période bouillante puisque nous approchons des élections initialement prévues pour juin 2005 même si tout le monde sait qu'elles seront reportées. Il n'en reste pas moins qu'il s'agira d'une période troublée. Pensez-vous dès lors que l'échéance prévue pour la fin de 2005 soit bien réaliste ? Enfin, quelles sont les démarches concrètes que vous avez déjà entreprises pour que ce projet puisse voir le jour ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Avant tout, je voudrais dire qu'il est prématuré de faire état d'un projet ou d'une intention qu'aurait la Communauté française de relayer la RTBF dans une ou plusieurs villes d'Afrique centrale.

Cela étant dit, il n'est quand même pas interdit de réfléchir. A fortiori, aucun délai n'a été fixé par quiconque pour voir aboutir ce qui, pour moi, est une réflexion parmi d'autres dans l'ordre des idées et des contacts informels. Mais il est vrai que l'idée existe – je crois que vous la partagez – et mérite d'être approfondie.

Il faut d'abord mesurer l'opportunité d'un tel projet, au regard de nos objectifs et du type de relations et de coopération que nous voulons poursuivre avec nos partenaires d'Afrique centrale. De ce point de vue, l'éventuelle diffusion dans de grandes villes d'un signal radio de « La Première » peut certainement accroître la visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans cette région et

renforcer un lien avec les expatriés qui y sont présents. Mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif premier de notre coopération en matière de médias, qui reste la consolidation du rôle de la presse locale, professionnelle et indépendante.

Il importe d'éviter toute confusion d'objectifs, même si l'on peut en servir plusieurs, ainsi qu'un éventuel transfert de moyens financiers, que l'on souhaiterait toujours plus importants pour ce type de coopération, de l'un au profit de l'autre.

Dans cette réflexion, il faut également tenir compte de l'existant, c'est-à-dire de la possibilité de recevoir un certain nombre de programmes de la RTBF par l'entremise de TV5, qui est un projet-phare de la francophonie et dans lequel nous souhaitons continuer à nous investir, singulièrement aussi en RDC.

La diffusion des émissions de la RTBF en ondes courtes n'a évidemment pas le même niveau de qualité mais permet une couverture beaucoup plus globale et permanente en toutes circonstances.

Enfin, il semble que la RTBF étudie par ailleurs la faisabilité de la diffusion de RTBF Sat-TV sur tout le continent africain. Dans cette hypothèse, il serait également possible de capter « La Première » avec une antenne parabolique. Techniquement, le signal pourrait être repris via la bande FM.

Une première analyse effectuée dans les grandes lignes montre que la rediffusion des émissions de radio de « La Première » n'impliquerait pas des coûts prohibitifs, en tout cas moins importants que le montant d'un million d'euros que vous avez cité. Il est donc intéressant d'examiner cette hypothèse. Mais je souligne qu'il m'est impossible de prélever les moyens nécessaires sur des enveloppes consacrées à notre coopération bilatérale avec la RDC. En pratique, et en raison d'une absence de moyens, cette démarche ne pourrait s'inscrire que dans la perspective du budget 2006. Le cas échéant, il faudra discuter du projet avec nos partenaires congolais ; leur accord est bien entendu nécessaire pour l'installation d'éventuels émetteurs et pour obtenir les autorisations d'émission. Dans l'état actuel des choses, je n'ai pas entendu de remarques négatives du partenaire, au contraire. L'idée est plutôt bien accueillie mais n'a pas encore été validée fermement puisque les budgets ne sont pas encore prévus.

Un tel projet ne peut être pris comme une intention de notre part de peser sur le résultat des élections ou de jouer un rôle dans ce processus. Notre seule préoccupation est que les élections se

déroulent dans des délais que les Congolais auront eux-mêmes fixés.

Il n'est jamais inutile de se pencher sur l'expérience des autres et vous avez fait allusion à nos voisins du nord, notamment à la VRT.

Il y a une différence importante entre les deux démarches. Pour nous, il n'est pas question que la RTBF fabrique de nouveaux programmes à destination spécifique de la RDC. Il s'agit d'une antenne relais permettant de capter et d'écouter là-bas les programmes dont nous bénéficions ici en Communauté française et en Europe.

Voilà la situation de ce dossier qui me semble intéressant, mais qui n'en est encore qu'au stade de la réflexion.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le journal *Le Soir* a dû mettre la charrue avant les bœufs puisque le titre de l'article était « La RTBF à Kinshasa ? ». Même avec le point d'interrogation, cela pouvait prêter à équivoque.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Mon cabinet est assez prudent sur la question.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'ai pas dit que vous n'étiez pas prudente. Vous avez bouclé le budget 2006. Il sera intéressant d'en débattre dans le cadre de ce budget. Pour en avoir discuté avec des partenaires congolais, ces derniers paraissent fort intéressés. La communication radio est parfois aussi une très bonne chose sur le plan diplomatique. C'est un lien direct facilement écouté. Je vous remercie d'avoir précisé qu'il s'agissait d'une possibilité de capter les émissions francophones sur place. C'est d'autant plus important que j'ai l'impression que la Belgique est souvent doublée par d'autres nations qui s'estiment plus importantes parce qu'elles ont plus de moyens. Mais c'est un autre débat.

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'intégration au sein de l'OIF de l'Algérie et d'Israël »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Quelques jours après la journée internationale de la francophonie, je pense qu'il est intéressant de faire le point sur cette question et sur l'OIF. Un article m'a permis de le faire. L'OIF réunit 103 pays francophones qui partagent la langue française et certaines va-

leurs. Elle est présidée par M. Abdou Diouf. Outre qu'elle permet l'expression du lien culturel important de la langue, elle est le lieu d'une politique de débat, de concertation et de relais diplomatique. C'est une manière plus sensible et plus facile pour certains pays de prendre place dans les relations internationales. Selon le journal *Le Monde*, l'OIF aurait le vent en poupe. Cinq pays ont passé la première étape. Ils viennent d'être reconnus comme observateurs : la Croatie, l'Autriche, la Hongrie, l'Arménie et la Géorgie. Deux autres ont franchi la seconde étape, à savoir la Grèce et Andorre.

Il manque deux grands pays : l'Algérie, dont on ne peut nier certaines racines francophones au vu de son histoire, et Israël. Un million d'Israéliens sont d'origine francophone, séfarade ou ashkénaze. C'est d'ailleurs intéressant sur le plan de la géopolitique en Israël puisque les Israéliens séfarades sont originaires de pays du Moyen Orient. L'intégration de ces deux pays pose parfois question.

Si on considère que l'OIF est un relais diplomatique, n'y a-t-il pas nécessité de tout mettre en œuvre pour que ces deux pays puissent entrer à l'OIF ? Quelle est la marge de manœuvre de la Communauté française ? Quoiqu'il ait une opposition de principe en ce qui concerne Israël et le Liban, qui n'a jamais été dissimulée, le premier ministre français, M. Raffarin, a fait une déclaration importante le 15 mars 2005. Il a souhaité que l'entrée d'Israël à l'OIF ait lieu dans un délai rapproché.

Madame la ministre, suivez-vous la position française ?

Enfin, vous n'ignorez sans doute pas l'intérêt plus que marqué des pays anglophones à l'égard de l'OIF, qu'ils considèrent comme une tribune intéressante. Permettez-moi à cet égard d'exprimer ma perplexité à l'idée que des pays anglophones puissent entrer au sein d'une association défendant, au premier chef, la langue française.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Ainsi que vous l'avez évoqué, le sommet de Ouagadougou, en novembre 2004, a admis cinq nouveaux pays observateurs, et non des moindres, au sein de la francophonie : l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Géorgie et la Hongrie. Deux nouveaux pays ont été accueillis en qualité d'associés : Andorre et la Grèce.

Depuis son dixième sommet, la francophonie compte donc au total 63 membres : 49 États et gouvernements membres, quatre associés et dix

observateurs. En tant que partenaire de référence de cette organisation – la Communauté française occupe le troisième rang au sein de cette organisation, après la France et le Canada –, nous ne pouvons que nous réjouir de cette force d'attraction qu'exerce l'OIF. Au-delà des motivations propres à chaque situation, les regroupements multilatéraux suscitent un regain d'intérêt face aux inconvénients de ce que l'on peut appeler une mondialisation unipolaire. Les États et gouvernements éprouvent ainsi un besoin de diversifier leurs alliances, leurs appartenances, et de trouver ainsi de nouvelles solidarités sur des thèmes précis. Je veux aussi croire qu'il y a une reconnaissance du rôle important et visible joué par le secrétaire général, M. Abou Diouf sur la scène internationale. Je tiens d'ailleurs à souligner l'attitude exemplaire adoptée récemment par la francophonie dans le dossier togolais. C'est malheureusement une sorte de « première ».

Dans ce contexte, je voudrais insister sur deux aspects auxquels je suis particulièrement attentive : tout d'abord les nouvelles adhésions ne doivent pas être vues uniquement en termes politiques, elles ont une signification importante à nos yeux en termes de coopération et si nous sommes plus nombreux ensemble, c'est aussi pour mieux nous mobiliser contre la pauvreté et le sous-développement.

D'autre part, je tiens à souligner un élément important qui ne vous aura pas échappé : au sein de l'Union européenne, on constate que onze pays sur vingt-cinq, soit près d'une moitié, sont désormais membres de la francophonie. Ceci est un atout que nous devons exploiter au mieux pour continuer à œuvrer en faveur d'une Europe respectueuse de sa propre diversité culturelle et linguistique, ce qui est aussi un thème qui nous est cher.

En adhérant en tant qu'observateurs à la francophonie, des pays comme l'Autriche, la Grèce et la Hongrie s'engagent à travailler avec nous à l'amélioration du statut du français au sein de l'Union et plus largement, au sein de la vie internationale.

Pour autant, l'élargissement de la francophonie ne doit pas non plus, même s'il est souhaitable, être un synonyme de dilution. C'est pourquoi l'organisation a voulu se doter à Ouagadougou d'un cadre stratégique décennal qui resserre son action autour de quatre grandes préoccupations. C'est pour cela aussi que de nouvelles règles ont été adoptées à Beyrouth en 2002 en matière d'adhésion. Il faut que cela corresponde véritablement à des adhésions, des progrès et des partages

d'objectifs.

Il y a désormais une distinction plus nette entre l'observateur, le membre associé et le membre de plein droit, le passage de l'un à l'autre statut n'étant pas du tout automatique. Dès leur accession au statut d'observateur, les pays doivent s'engager à favoriser l'usage du français, à défendre les valeurs de la francophonie et pour la catégorie des membres associés et des membres à part entière, les exigences sont encore plus élevées et des résultats sont imposés. Au-delà du cercle de contacts et de relations, il y a donc bien entendu le partage du français et des valeurs qui sont les nôtres, des engagements et, lorsqu'on veut vraiment devenir membre à part entière, des résultats.

C'est d'ailleurs à ce titre que le récent sommet de Ouagadougou n'a pas accepté de faire accéder l'Albanie et la Macédoine au rang de membres de plein droit.

J'en viens aux deux pays que vous considérez comme absents et qui sont par ailleurs des partenaires de la Communauté française et de la Région wallonne : Israël tout d'abord, dont la candidature a été mentionnée à plusieurs reprises comme d'autres d'ailleurs l'ont été de façon plus ou moins explicite comme la Thaïlande, l'Angola, le Mozambique mais il est clair que le gouvernement israélien n'a introduit aucune demande d'adhésion. Or le processus d'adhésion commence tout de même par l'expression d'une volonté du pays de s'inscrire dans une démarche commune ou à tout le moins d'y réfléchir. La francophonie n'a été saisie d'aucune demande d'adhésion de la part d'Israël.

Le cas échéant, cette candidature devra être examinée avec la même rigueur que toutes les autres et en fonction des critères applicables à la catégorie visée, que ce soit membre associé ou observateur.

L'Algérie, dont la moitié de la population est constituée de francophones réels, sur un total de plus de trente millions d'habitants, n'a pas non plus demandé à adhérer à la francophonie. Cependant, depuis le sommet de Beyrouth, le président algérien assiste aux sommets avec le statut particulier d'invité. C'est une situation un peu spéciale. Vu que l'Algérie est un des pays comptant le plus de locuteurs francophones réels, il y a de fortes chances pour qu'une éventuelle demande d'adhésion réponde d'emblée à la plupart des critères.

J'en arrive à l'éventuelle OPA anglophone. Manifestement, vous aimez les images fortes. Je n'ai pas connaissance d'une candidature récente d'un pays anglophone. Le cas échéant, une telle

demande devrait également être jugée à la lumière de critères qui sont précis. Je rappelle que la francophonie compte parmi ses membres des pays qui sont soit majoritairement anglophones, comme le Canada, soit le sont minoritairement, comme le Cameroun. Je pense que personne ne songe à remettre en cause la participation du Canada, par exemple.

Outre la question des adhésions éventuelles, la francophonie pourrait avoir une démarche plus proactive vis-à-vis de l'espace linguistique anglophone, de la même manière qu'elle a conclu des alliances stratégiques avec d'autres espaces linguistiques, que ce soit l'espace espagnol, russe, arabe ou portugais. Pourquoi la francophonie ne collaborerait-elle pas davantage avec un espace comme le Commonwealth qui est confronté, comme elle, à des défis de développement et qui, peut-être, s'en sort parfois mieux ? Quoi qu'il en soit, un maximum de liens, de collaborations, de contacts et d'ouverture vers le monde constituent toujours une source d'enrichissement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie la ministre de sa réponse. Si le sujet est délicat, il prouve aussi que l'OIF a progressivement grandi et occupe aujourd'hui une place sur la scène internationale à tel point qu'il existe au sein du Commonwealth un débat sur la question de savoir s'il ne faut pas renforcer les liens avec l'OIF, voire y adhérer.

Pour ce qui concerne l'État d'Israël, la ministre a raison. Personne n'est exclu avant d'avoir introduit une demande. Si un jour la ministre a l'occasion de se rendre en Israël, je ne manquerai pas de l'interroger pour savoir si elle a pu y faire la même déclaration que M. Raffarin.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions.

– L'heure des questions se termine à 15 h 10.